

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 mai 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 142 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pascal GILLET représenté par Christine ORTIZ - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc BENZI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Hadj Chick HAOUARIA - Christophe MASSE représenté par Antoine ROUZAUD - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Jean MONTAGNAC représenté par Pierre PENE - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jocelyn ZEITOUN représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

005-316/08/CC

■ Constitution de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de ses membres
DAJ 08/1260/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il est nécessaire de constituer la Commission de Délégation de Service Public, compétente pour l'ensemble des procédures de délégation de service public.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission doit comporter outre le Président ou son représentant, 5 membres de l'assemblée délibérante titulaires et 5 membres de l'assemblée délibérante suppléants. Les membres titulaires et suppléants doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En vue de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

Les listes des candidats devront être soit adressées sous pli cacheté en recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine au siège de Marseille Provence Métropole, Le Pharo – 58 Bd Charles Livon – 13007 Marseille, soit déposées contre récépissé à la même adresse.

Les listes pourront être reçues ou déposées au siège de la Communauté Urbaine jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil au cours duquel il sera procédé à l'élection des membres de la commission, jusqu'à l'ouverture de la séance.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1411-5 et D 1411-5 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- La nécessité de procéder à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

En vue de procéder à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole instituée pour l'ensemble des procédures de délégation de service public, les listes des candidats, en vue de l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, devront être soit adressées par courrier recommandé avec avis de réception au siège de la Communauté Urbaine, Le Pharo – 58 Bd Charles Livon – 13007 Marseille, soit déposées contre récépissé à la même adresse.

La date limite de réception ou de dépôt des listes est fixée à l'ouverture de la séance du Conseil au cours duquel il sera procédé à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public. Les listes pourront être déposées jusqu'à l'ouverture de la séance dudit Conseil.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI